



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-035	Finances Modification des AP/CP
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des autorisations de programme correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel relatives à des immobilisations déterminées ont été votées lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2013 (délibération n°2013-005) puis modifiées par délibérations du 17 septembre 2013 (délibération n°2013-084) et du 29 avril 2014 (délibération n°2014-041).

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités territoriales, ces autorisations constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris et elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement :

DELIBERATION N°2013-005 du 23 janvier 2013

Nom du programme	Autorisations de programmes (en € TTC)	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiements 2014	Crédits de paiements 2015
Parc des Sports	3 108 000,00 €	1 318 600,00 €	1 789 400,00 €	
Place des Héros et Martyrs	1 883 600,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	283 600,00 €
Pôle Petite Enfance	2 300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	2 100 000,00 €
Pôle Solidarité	1 600 000,00 €	95 000,00 €	280 000,00 €	1 225 000,00 €

DELIBERATION N°2013-084 du 17 septembre 2013 modifiant les AP/CP initialement votés

Nom du programme	Autorisations de programmes (en € TTC)	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiements 2014	Crédits de paiements 2015
Parc des Sports	3 498 300,00 €	638 919,00 €	2 859 381,00 €	
Place des Héros et Martyrs	2 390 000,00 €	800 000,00 €	1 590 000,00 €	
Pôle Petite Enfance	2 300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	2 100 000,00 €
Pôle Solidarité	1 600 000,00 €	95 000,00 €	280 000,00 €	1 225 000,00 €

DELIBERATION N°2014-041 du 29 avril 2014 modifiant les AP/CP

Nom du programme	Autorisations de programmes (en € TTC)	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiements 2014	Crédits de paiements 2015	Crédits de paiements 2016
Parc des Sports	3 498 300,00 €	90 215,87 €	1 208 084,13 €	2 200 000 €	
Place des Héros et Martyrs	2 390 000,00 €	103 165,30 €	2 286 834,70 €		
Pôle Petite Enfance	3 224 365,00 €	0 €	200 000,00 €	2 100 000 €	924 365,00 €
Pôle Solidarité	- €	- €	- €	- €	

Nouvelle proposition pour 2016

Nom du programme	Autorisations de programmes (en € TTC)	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiements 2014	Crédits de paiements 2015	Crédits de paiements 2016	Crédits de paiements 2017
Parc des Sports	3 653 100,00 €	90 215,87 €	312 091,76 €	83 727,26 €	1 800 000,00 €	1 367 065,11 €
Place des Héros et Martyrs	2 235 200,00 €	103 165,30 €	3 835,68 €	1 119 461,88 €	1 008 737,14 €	
Pôle Petite Enfance	2 650 000,00 €	0 €	19 463,60	180 000 €	300 000 €	2 150 536,40 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve les autorisations de programmes et les crédits de paiements tel que décrit ci-dessus dans la nouvelle proposition.

La présente délibération est adoptée par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI) et 6 abstentions (Jacques BUCKI, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Fabrice MATTEI, Corinne ARCHAMBAULT),

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 01/04/2016

Reçu en préfecture le 02/04/2016

Affiché le



ID : 013-211300504-20160330-DB2016_035-DE